



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE HINX, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre LAPEGUE, Maire.

Étaient présents: Mmes et MM. LAPEGUE, GIBARU, BENESSE, BRAYELLE, CARRÈRE, , DARRACQ, , GARAT E., GARAT J.M., HIQUET, LAMBERT, LARD, SIROT, VAN PEVENAGE.

Étaient absents excusés : Mme CAZALIS et M. DARTIGUENAVE.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11
Date de la convocation : 04/04/2024
Date d'affichage : 05/04/2024
Secrétaire de séance : Jean-Philippe BENESSE

Délibération n° 2024_04_09_D02

OBJET : Vote des subventions 2024

Rapporteur : Julien Sirot

Monsieur Julien Sirot, Conseiller municipal délégué aux finances, présente la proposition de la commission finances réunie le 15/03/2024, pour les subventions de l'année 2024 :

en euros

ASSOCIATIONS	2024
Réveil d'Automne	1 540,00
Le Réveil BiaudoSmartin	440,00
Comité des fêtes	6 490,00
Coopérative scolaire (école)	4 270,00
SMBS – Omnisports	6 270,00
Pétanque	825,00
A.C.C.A	275,00
Entraide Saint Martinoise	110,00
Anciens Combattants	1 100,00



A.P.E	
CCAS - ST MARTIN DE HINX	6 600,00
Comice Agricole-Tyrosse	440,00
Prévention routière	340,00
Ligue contre le cancer	55,00
Festiv'adour	1 100,00
Foyer socio-éducatif Collège de secteur	1 815,00
TOTAL	33 100,00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE**, par **11 voix POUR**, **0 voix CONTRE**, **0 ABSTENTION** et **2 NE PARTICIPENT PAS** (Patrice DARRACQ et Bernard HIQUET).

➤ **D'approuver la proposition comme suit :**

en euros

ASSOCIATIONS	2024
Réveil d'Automne	1 540,00
Le Réveil BiaudoSmartin	440,00
Comité des fêtes	6 490,00
Coopérative scolaire (école)	4 270,00
SMBS - Omnisports	6 270,00
Pétanque	825,00
A.C.C.A	275,00
Entraide Saint Martinoise	110,00
Anciens Combattants	1 100,00
A.P.E	1 430,00
CCAS - ST MARTIN DE HINX	6 600,00
Comice Agricole-Tyrosse	440,00
Prévention routière	340,00
Ligue contre le cancer	55,00
Festiv'adour	1 100,00
Foyer socio-éducatif Collège de secteur	1 815,00
TOTAL	33 100,00



Le montant global des subventions s'élève à la somme de **33 100,00 €**.

Cette somme sera prévue au budget 2024, aux articles budgétaires suivants :

- art : 657364 (Caisse des écoles) : 4 270,00 € ;
- art. 657363 (CCAS) 6 600,00 € ;
- art. 65748 (Subv. Asso.) : 22 230,00 €.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Pau par envoi sur papier, dépôt sur place ou par le site www.telerecours.fr à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département.

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Maire,



Alexandre LAPEGUE,

le secrétaire de séance



Jean-Philippe BENESSE.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 13/04/2024

ID : 040-214002727-20240409-2024_04_09_D02-DE

